



Règlement participants Circuit Régional Amateur

CCE

CENTRE-VAL DE LOIRE



Le circuit régional Centre-Val de Loire est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en Région Centre. Il se dispute sur des épreuves amateurs en individuel et en équipe.

Simple, facile à médiatiser, il permet au Comité régional d'Équitation Centre Val de Loire (CRECVL) de mettre en avant et de dynamiser les meilleurs concours régionaux.

Le circuit se dispute sur des concours amateurs en individuel et en équipe.

1. CIRCUIT REGIONAL INDIVIDUEL

Le circuit régional se déroule sur les épreuves :

- Amateur 1
- Amateur 2
- Amateur 3

A chaque étape, des points sont attribués à tous les cavaliers qui terminent une épreuve support du circuit régional, suivant le tableau de répartition des points.

En cas de dédoublements d'épreuves, chacune des épreuves compte alors comme épreuve distincte pour l'attribution des points. Toutefois un cavalier ayant plusieurs chevaux engagés dans l'épreuve ne marquera que les points pour le meilleur des deux classements.

Suivant l'article 4.1 du règlement des compétitions FFE, dispositions générales, conditions de participation : la domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent au jour de la clôture des engagements, ou par adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence, ainsi un cavalier licencié hors région mais ayant sa domiciliation en Région Centre et voulant participer au circuit régional peut concourir sur ce circuit en s'inscrivant par courrier auprès du Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire.

CLASSEMENT DU CIRCUIT REGIONAL INDIVIDUEL

Les classements « individuels » Amateur 1, Amateur 2, Amateur 3.

- a. Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour les classements du circuit régional et répondant aux conditions de participation à la clôture des engagements seront inscrits automatiquement aux classements individuels du circuit régional.
- b. Les engagements des cavaliers dans les concours étapes du circuit régional se font par le système fédéral FFE COMPET.
- c. Pour prétendre figurer au classement final, le cavalier devra avoir participé au moins à 3 étapes.
- d. Un cavalier ne peut concourir que pour un niveau d'épreuve. Si un cavalier concourt sur 2 étapes ou plus sur un niveau supérieur, il ne pourra pas concourir sur le niveau inférieur pour la finale et ne pourra pas être au classement de ce dernier (ex : si un cavalier souhaite concourir sur l'Amateur 3, il ne pourra faire plus de 1 étapes en Amateur 2)
- e. Un cavalier peut présenter plusieurs chevaux par épreuve, seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement.
- f. Bonification de 10 points pour les cavaliers ayant moins de 30 points au classement général d'une étape.
- g. Le classement de l'épreuve sera le classement qui fera foi pour les points au classement individuel.
- h. L'inscription d'un cavalier dans une épreuve du circuit régional vaut acceptation du présent règlement.

IMPORTANT ! La participation à la finale est obligatoire pour les cavaliers souhaitant prétendre au classement final.

Le Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet www.chevalocentre.fr

2. CIRCUIT REGIONAL PAR EQUIPE

Les épreuves du circuit régional se déroulent sur les catégories suivantes :

- Amateur 3 Grand Prix
- Amateur 2 Grand Prix
- Amateur 1 Grand Prix

Constitution d'une équipe

Une équipe est formée obligatoirement par deux cavaliers, sur autant de chevaux que souhaité, concourant dans deux niveaux d'épreuve différents (*exemple : AMA 3 et AMA 1 ou AMA 2*).

Le formulaire d'inscription d'une équipe concourant pour le Circuit Régional doit être envoyé, au plus tard une semaine avant la première étape du binôme pour étude et validation par le Comité Régional d'Équitation.

CLASSEMENT DU CIRCUIT REGIONAL PAR EQUIPE

Attribution des points

Les points d'une équipe se calculent en comptabilisant les points individuels de chaque cavalier. Les deux cavaliers doivent obligatoirement participer ensemble à l'étape pour que leurs points soient comptabilisés pour le classement par équipe. Si un cavalier d'une équipe se retrouve seul participant à une étape, alors ses points seront comptabilisés uniquement pour l'individuel.

- Pour prétendre figurer au classement final, l'équipe devra avoir participé à au moins deux étapes du circuit.
- Des récompenses seront attribuées à l'issue de l'étape finale ou durant une cérémonie spécifique.
- L'engagement d'une équipe sur une épreuve du circuit régional implique l'acceptation du présent règlement.

Le Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet www.chevalocentre.fr

ATTRIBUTION DES POINTS :

De la 1ère à la 8ème place Dans le 1 ^{er} quart	
1er	20
2ème	18
3ème	16
4ème	14
5ème	12
6ème	10
7ème	8
8ème	6

ATTRIBUTION DES POINTS AU-DELÀ :

1er Quart	2ème Quart	3ème Quart	4ème Quart
4	3	2	1